



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 80.- / étudiants: 35.-

Nous fédéralistes

La Ligue vaudoise est adepte d'un fédéralisme intransigeant et place la lutte contre la centralisation fédérale au cœur de son action.

Le fédéralisme est un système institutionnel régissant la répartition de compétences entre des entités fédérées (Etats américains, Länder allemands, Provinces canadiennes, Cantons suisses) et une entité fédérale, ou confédérale. Le fédéralisme se distingue de la décentralisation, qui voit un Etat central, à son bon vouloir et selon la tendance du moment, déléguer ou reprendre à des entités territoriales administratives des tâches publiques.

En droit constitutionnel suisse, le système fédéraliste découle de l'art. 3 de la Constitution fédérale: «*Les cantons sont souverains en tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la Constitution fédérale et exercent tous les droits qui ne sont pas délégués à la Confédération.*» Concrètement, cette disposition fait de la Constitution fédérale une liste des compétences exercées par la Confédération. C'est pourquoi toute modification de la Constitution exige la double majorité, et du «peuple suisse» et des cantons.

On notera également que des lois fédérales retirent aux cantons une parcelle de leur souveraineté. En février 2022, il en allait ainsi de la loi fédérale sur l'aide aux médias, combattue dans ces colonnes avec succès. Nous portons actuellement ce même regard sur

l'imposition individuelle des couples mariés ou la réforme de la maturité fédérale.

En Suisse tout le monde se dit fédéraliste, et on ne rencontre que rarement des centralisateurs assumés. Il n'en existe pas moins plusieurs manières d'être fédéraliste. Toutes ne se valent pas.

Une manière est de défendre le système lui-même, sans se préoccuper de savoir qui doit réellement exercer quelle compétence. Et sans se demander pourquoi. C'est le penchant d'organisations comme *Avenir suisse*, *Foraus*, et *l'Institut du fédéralisme*. On y affirme péremptoirement que le fédéralisme «fait partie de l'ADN suisse», tout en le réduisant au statut de belle mécanique. L'omniprésence d'un langage technocratique prouve l'abandon de toute approche de fond. Le fédéralisme devient le lieu des «flux», des «synergies», des «organes communs», des «conférences intercantionales», avec leur cortège de secrétariats et de directives. Là règnent l'organigramme et le tableur *Excel*. Dans ces bureaux l'air est sec.

Certains politiques se disent fédéralistes. Soit. A tout le moins le déclament-ils lors de leurs toasts à la patrie du 1^{er} août. Si un projet législatif qu'ils combattent se trouve par-des-

sus le marché être centralisateur, ils le mentionneront; l'argument demeurant souvent satellitaire. En revanche, le jour où la Ligue vaudoise dénonce comme centralisateur un projet qui leur tient à cœur, ils nous rétorquent que le sujet est trop important pour «supporter vingt-six solutions cantonales», et qu'il «importe que Berne prenne la chose en main». La centralisation n'est pourtant pas une garantie de bonne gestion. Les libéraux, même les plus fédéralistes, sont centralisateurs dans la gestion de la concurrence, les UDC dans celle de l'immigration, les Verts en matière d'aménagement du territoire, ou les socialistes dans la politique sociale. Ce sont les «Je suis fédéraliste, mais...».

Le fédéralisme pose l'une des interrogations politiques les plus fondamentales: savoir qui décide. Cela nous interdit de voir en lui un simple problème de forme ou de mécanique institutionnelle, mais bien une question de fond. La Ligue vaudoise est fédéraliste par attachement au Canton. Elle le voit comme une nation à part entière, avec tout ce que cela comporte en termes historiques, culturels et politiques

Sur ces quelques milliers de kilomètres carrés, des institutions cohé-

rentes – à tout le moins identifiables et au pouvoir effectif – se sont succédés depuis le XIII^e siècle. Même au temps de l'occupation bernoise, le Pays de Vaud a conservé une unité culturelle et institutionnelle indéniable. Le Pays de Vaud est un vieux pays.

Aujourd'hui encore, les spécificités morales et culturelles constatables entre Alpes, Jura et Léman sont frappantes de réalité. Les Vaudois ont un rapport au travail ou à l'Etat qui leur est propre, une manière d'aborder les relations interpersonnelles, d'exprimer leurs amitiés, ou de (ne pas) formuler leurs émotions.

Enfin, le Canton s'exprime au travers d'institutions efficaces et agissantes. Elles seront étatiques ou pourront émaner des corps intermédiaires que constituent les syndicats, les associations patronales, les entreprises ou le monde associatif. Elles offrent à qui s'y investit d'y déployer du même coup sa liberté. Nos institutions cantonales permettent au citoyen de vivre en adéquation avec la nature fondamentalement communautaire de l'être humain. C'est en cela qu'elles concourent au bien commun du Pays de Vaud, dont elles participent. En combattant pour la souveraineté du Canton, la Ligue vaudoise cherche avant tout à conserver au pouvoir politique une mesure humaine et maîtrisable.

Félicien Monnier

Les ordonnances discrétionnaires du Conseil fédéral

Douze citoyennes et citoyens zurichois s'alarment de l'usage, devenu fréquent et peut-être abusif, d'ordonnances prises par le Conseil fédéral, au contenu discrétionnairement défini par le gouvernement, sans contrôle populaire, ni parlementaire, ni juridictionnel en dehors de cas d'application concrets. Ils proposent donc que ces ordonnances puissent être attaquées devant le Tribunal fédéral, chargé de vérifier dans les trois mois si les conditions de recours à ce procédé extraordinaire sont remplies.

Il semble bien, en effet, qu'une habitude se prenne. Durant la pandémie de coronavirus, les mesures telles que l'obligation de porter le masque, de produire un certificat de vaccination, de fermer des commerces ont été prises par voie d'ordonnance. Nous avions à l'époque exprimé nos doutes sur la constitutionnalité du procédé. Puis les sanctions contre la Russie ou contre des Russes ont été prises de semblable façon, de même que la décision de construire une centrale à gaz à Birr, en Argovie.

La Constitution fédérale prévoit que, dans le cadre des relations avec l'étranger, le Conseil fédéral puisse librement prendre des ordonnances «lorsque la sauvegarde des intérêts du pays l'exige»; et, de façon générale, «en vue de parer à des troubles existants ou imminents menaçant gravement l'ordre public, la sécurité extérieure ou la sécurité intérieure». Ces ordonnances doivent être limitées dans le temps, ce qui n'a pas toujours été le cas. Les textes constitutionnels évoquent des circonstances d'une gravité particulière, mais sont sujets à interprétation; le Conseil fédéral a probablement opté parfois pour une interprétation plus qu'extensive.

Notre ordre juridique veut que les lois ne puissent être attaquées pour inconstitutionnalité devant le Tribunal fédéral, car elles sont sujettes au referendum et la Haute Cour ne saurait annuler un texte bénéficiant de la sanction populaire. Le comité zurichois ne change rien à cela; il veut soumettre au contrôle juridictionnel des ordonnances basées directement

sur les dispositions constitutionnelles qu'on vient de rappeler, ce qui nous paraît tout à fait concevable. Il veut aussi soumettre à ce contrôle les ordonnances ou mesures prises par le Conseil fédéral sur la base de lois telles que celles sur les épidémies ou sur l'embargo; l'affaire est alors plus délicate puisqu'une base légale formelle existe; mais il faut reconnaître qu'elle est si élastique qu'elle ouvre en fait la voie à des pleins pouvoirs de l'exécutif.

Les douze Zurichois ont choisi de lancer une initiative cantonale obligeant le Canton de Zurich à en déposer

une auprès de l'Assemblée fédérale. Cette démarche peu commune ne garantit pas que la proposition aboutisse à un projet en bonne et due forme; mais la commission du Conseil national, naguère, avait déjà approuvé l'idée, contrairement à celle du Conseil des Etats; il s'agirait dès lors de faire pression sur la Chambre Haute.

Nous suivrons avec intérêt la suite de cette affaire, qui traite d'un problème bien réel et important pour le bon fonctionnement des institutions.

Jean-François Cavin

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

15 mars : **La propriété médiévale anglaise**
Avec M. William Barbey, notaire stagiaire à Lausanne

22 mars : **Carnet de voyage : trois mois en territoire palestinien**
Avec M. Simon Laufer, étudiant en droit et ancien organisateur des Entretiens du mercredi

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

L'éducation numérique dans le Canton de Vaud

L'éducation numérique est un programme lancé en 2018 sous la forme d'une phase pilote par le Département vaudois de la formation. Doté d'un crédit initial de 30 millions de francs approuvé par le Grand Conseil en 2019, il est en phase de déploiement général dans l'école vaudoise. Ce sont actuellement les plus petites classes qui sont concernées. Il est prévu que sa mise en place soit achevée à tous les niveaux de l'école obligatoire d'ici 2028. En décembre de l'année dernière, le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) annonçait le début des démarches afin d'obtenir 48 millions supplémentaires pour atteindre cet objectif.

Le DEF définit cette éducation numérique comme «la formation des élèves à la science informatique, à l'usage des outils numériques et à la citoyenneté numérique»¹. Une autre formule aussi utilisée est «former au numérique par le numérique». Pour ce qui est de la science informatique, il s'agit d'enseigner l'algorithmique et le fonctionnement des ordinateurs. Une vidéo publiée sur Youtube par l'Etat de Vaud en novembre 2019 donne une idée de quoi il s'agit plus particulièrement². On y voit des enfants de 3P (6-7 ans) apprendre les fondamentaux des algorithmes de tri. Ici, point d'ordinateurs ou autres appareils électroniques, c'est à travers un jeu que les instructions à exécuter pour effectuer un tri de nombres ou de couleurs sont simulées. Toutefois, cela ne semble être que la première étape d'un apprentissage de la science informatique. Le manuel d'éducation numérique pour le cycle 1 (1-4P) <DÉ>CODAGE, créé en 2020 avec la collaboration de l'EPFL, montre que de véritables activités de programmation avec des robots sont prévues.

Dans la vidéo mentionnée, Cesla Amarelle, alors encore en place à la tête de l'instruction publique vaudoise, explique que la science informatique «est un élément clef dont les enfants auront besoin non seulement pour évoluer dans leur environnement professionnel, mais aussi pour apprendre à penser, puis pour apprendre à critiquer». Une enseignante explique en outre que «c'est la

magie de la machine à tri qui permettra petit à petit aux élèves de prendre conscience de ce qui se passe à l'intérieur d'un ordinateur». Et l'ex-ministre de conclure que «l'éducation numérique est essentielle pour les compétences dont les gens auront besoin au XXI^e siècle».

Une seconde vidéo publiée en février 2022 montre un exemple d'éducation aux outils numériques avec des élèves de 7-8 ans. Là aussi, Cesla Amarelle est présente. Cette fois, les enfants disposent de tablettes. L'exercice consiste à modifier des photos avec les outils de base proposés par la marque Apple. Plus précisément, il s'agit de dessiner sur des photos, comme on pourrait le faire avec des stylos sur un imprimé. Ici, une «personne ressource» et une enseignante sont interrogées. La première explique que l'activité a pour but de «donner conscience aux enfants de l'environnement dans lequel ils vivent, que tout ce qu'on voit sur les écrans n'est pas vrai». La seconde ajoute que «le but est que les enfants se rendent compte que ce que l'on voit sur un écran ne reflète pas toujours la réalité, que des images peuvent faire peur sans pour autant être vraies».

Quant à la citoyenneté numérique, il faut remonter au site internet du Conseil de l'Europe pour en trouver une définition: «La citoyenneté numérique consiste essentiellement à apprendre à vivre en tant que citoyen dans la société hautement numérisée d'aujourd'hui»³. En gros, l'idée est que les dernières générations occidentales sont «natives au numérique», et qu'elles confient presque tout de leur vie aux services proposés sur internet, en particulier les réseaux sociaux. Dans la perspective de la citoyenneté numérique, il s'agit d'en prendre acte et de veiller à ce que l'accès aux technologies de l'information par internet soit garanti de manière égalitaire. Il n'est pas question de remettre en cause la dépendance à ces nouvelles technologies mais d'en prendre acte et d'influencer les enfants de telle sorte qu'ils les utilisent conformément à l'idéal démocratique libéral⁴.

L'idée que la science informatique est indispensable au développement du sens critique est tout bonnement absurde.

Pour ce qui est de la science informatique, l'impression est que le DEF veut faire des élèves vaudois des connaisseurs, voire des spécialistes de l'informatique. Au détriment de quoi? C'est la première question à soulever. Ecologie, inclusion, cours de prévention divers aux dangers de la vie, palliatifs aux incuries de l'éducation parentale, le programme est déjà bien chargé pour l'école, sans compter qu'il y a tout de même quelques restes des enseignements traditionnels que l'on consent à maintenir. Or, l'officialité n'est pas claire sur ce qu'elle va sacrifier à l'informatique.

Quant à l'idée que la science informatique est indispensable au développement du sens critique, c'est tout bonnement absurde. L'informatique est un outil. Le sens critique demande des connaissances fondamentales, en histoire, français, géographie, dans les beaux-arts et en musique, en langues étrangères, en sciences naturelles et bien sûr en philosophie et en théologie. La science informatique ne fait que s'ajouter à cette liste de connaissances qu'il peut être utile d'avoir pour émettre un jugement équilibré. S'il fallait établir une hiérarchie entre ces dernières, la science informatique ne tiendrait certainement pas la première place. Irait-on sinon jusqu'à prétendre que l'humanité a dû attendre l'invention des ordinateurs pour qu'il lui soit enfin possible de réfléchir? Avant d'apprendre l'algorithmique, il est nécessaire d'apprendre à s'exprimer de manière correcte, d'apprendre son histoire, puis la philosophie, en bref tout ce que l'enseignement classique apporte.

Un autre élément qui nous laisse dubitatif est l'idée que l'éducation numérique est nécessaire pour bien évoluer dans son «environnement professionnel». Ici réside une confusion, car l'école publique n'a pas pour rôle la formation professionnelle. Cela sonne même étrange de parler de cela quand on est face à une classe d'enfants de 6 ans!

Par rapport à l'apprentissage des outils informatiques, la vidéo montre surtout qu'on apprend aux enfants qu'il est possible de gribouiller sur une image au moyen d'un iPad. Tout ça pour ça! On ferait mieux de leur apprendre à dessiner avec un crayon et du papier.

La cerise sur le gâteau reste l'utilisation du concept de citoyenneté numérique. En fait, il révèle la portée idéologique que cache l'éducation numérique à la sauce vaudoise. Derrière ce projet, il y a l'idée que le progrès technique est inéluctable et que tout ce qu'il apporte ne peut être remis en cause, car c'est le Progrès. Ne vaudrait-il pas mieux, face au développement technique et notamment à l'essor des intelligences artificielles, insister, surtout auprès des enfants, sur ce qu'ils sont capables de faire par eux-mêmes, sans être aidés de machines? On pourrait par exemple leur enseigner, à travers

l'histoire et les chefs-d'œuvre de la civilisation européenne, que l'utilisation de l'image pour faire passer un message n'est pas nouvelle.

Notons enfin que M. Borloz, le nouveau chef à la tête du Département de la formation, semble déterminé à poursuivre la mise en place de l'éducation numérique. Dans le journal du PLR vaudois d'octobre 2022, il prend clairement position en ce sens. Pour lui, il s'agit d'éviter que «l'école se dissocie de ce qui se joue dans la société». Ainsi, la dimension idéologique de sa vision est clairement exprimée. Le numérique, cela ne se discute pas, car c'est le progrès! En outre, il insiste sur le besoin de main-d'œuvre dans le secteur informatique, comme si c'était le rôle de l'école de s'attaquer directement à ce problème. Certes le DEF comprend aussi la formation professionnelle, mais on attend de son chef qu'il ne fasse pas de confusion avec l'école obligatoire.

Du côté des instituteurs, une résistance au mouvement s'est manifestée par une pétition lancée début octobre 2022 par le Syndicat des services publics. Elle demande «un gel de la généralisation du projet d'éducation numérique déployé dans les écoles vaudoises»⁵, le temps de peser les avantages et les inconvénients du numérique dans la pédagogie.

De notre côté, l'idée d'introduire la science informatique à un âge où l'on ne sait pas encore bien compter nous paraît saugrenu. Cela pourrait se faire plus tard, vers les 12 ans, lorsque les bases des mathématiques sont bien posées. Cependant, au vu des millions déjà engagés, nous voyons mal le DEF faire marche arrière. C'est pourtant ce qu'il devrait faire, revoir sa copie!

Jean-François Pasche

¹ <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-lenseignement-et-de-la-formation-professionnelle-def/actualites/news/i-leducation-numerique-entre-dans-sa-deuxieme-phase>

² <https://youtu.be/U7FWon9d3Mw>

³ <https://www.coe.int/fr/web/digital-citizenship-education/educators>

⁴ Un manuel d'éducation à la citoyenneté numérique disponible sur internet est édifiant à ce sujet (<https://rm.coe.int/prems-047719-fra-2511-handbook-for-schools-web-16x24/168098f322>).

⁵ <https://vaud.ssp-vpod.ch/news/2022/petition-ecole-numerique-stop-a-la-fuite-en-avant/>

Compositeurs d'ici

La maison VDE Gallo, productrice de disques compacts, poursuit sans relâche sa mission de diffusion des œuvres peu connues de compositeurs du Pays. On s'en réjouit une nouvelle fois à l'occasion de parutions récentes.

D'Aloÿs Fornerod, beaucoup d'entre nous ne connaissaient pas l'*Hymne à la très Sainte Trinité*, enregistré sous la direction d'Emmanuel Siffert, grand connaisseur et serviteur du compositeur vaudois. C'est une partition très équilibrée, comme toujours chez Fornerod, empreinte de cette noblesse qui inspire le créateur.

On retrouve avec plaisir le *Quintette avec piano* de Gustave Doret, donné il y a quelque temps sous les auspices d'*Harmonia helvetica*. C'est une

pièce aux thèmes bien profilés, avec d'amples développements que Doret maîtrise fort bien.

Ceux qui suivaient autrefois les soirées de nos chorales connaissent le Jurassien Paul Miche pour quelques choeurs de belle venue. Mais on lui doit aussi une œuvre de musique de chambre considérable, notamment pour violon (c'était son instrument) et piano, ainsi que des quatuors à cordes. C'est une musique pleine d'élan, parfois assez hardie, où l'énergie s'allie au lyrisme.

On pourrait continuer l'énumération: notre Pays est riche de belles œuvres.

JFC

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

L'expérience, lumière ou boulet?

En étudiant un certain nombre d'événements analogues, c'est-à-dire à la fois semblables et différents, on peut en déduire quelques règles qui nous préparent à mieux aborder les événements ultérieurs. C'est ce qu'on appelle l'expérience.

Pour croire que cette expérience est utile, il faut bien entendu être convaincu qu'il existe une nature stable des choses et que, même sous les soubresauts les plus spectaculaires de l'histoire, ce sont les mêmes mécanismes qui restent à l'œuvre.

M. Regamey était d'avis que l'expérience des échecs est beaucoup plus profitable que celle des réussites. L'échec met en lumière les déterminismes qui s'enchaînent inexorablement à partir d'erreurs d'appréciation, de décisions inappropriées et d'influences extérieures non maîtrisées. On remonte sans problèmes des effets aux causes. Et on apprend.

Le succès est d'un autre ordre. C'est une synthèse qui crée une situation nouvelle. Les éléments en jeu – la situation précédente, la personnalité et l'engagement des partisans, les actions des adversaires, les moyens financiers à disposition, ainsi que ces influences impalpables qu'on regroupe sous le

nom générique de « chance » – sont jugés du point de vue de la réussite finale. Cela dissuade les vainqueurs d'identifier leurs erreurs... puisqu'elles n'ont pas eu de conséquences. Elles pourraient pourtant en avoir, et de lourdes, lors d'une prochaine occasion.

Doit-on aller au-delà et affirmer que l'expérience pourrait nous inspirer des idées originales? On peut en débattre. Il nous semble en tout cas que les créateurs ont autant de peine, ou de facilité, à créer, écrire, peindre, composer à tous les âges de leur vie, que la crainte de la stérilité leur est toujours aussi présente et que la nouveauté irréductible de chacune de leurs créations advient toujours aussi mystérieusement.

Disons, pour l'heure, que l'expérience est avant tout une somme raisonnée d'erreurs et d'accidents dont on a tiré la leçon et qui crée un milieu favorable à l'action inventive. La personne d'expérience saura d'emblée que telle solution est stérile, que telle autre va engendrer des dommages collatéraux, qu'une troisième demande des moyens dont elle ne dispose pas.

Cette connaissance empirique lui épargne beaucoup de temps, de peine et d'argent. Le néophyte ne sait pas ces choses, ou seulement théoriquement. Il ne les saura vraiment qu'après les avoir expérimentées dans la douleur de l'échec.

Certains amis de M. Regamey le soupçonnaient même de préférer l'échec et ses austères leçons à l'épaisse satisfaction de la réussite. Mais ce n'est pas prouvé.

Insistons: l'expérience n'est pas seulement une collection d'événements qu'on mémorise et interprète.

Elle est aussi une appropriation en profondeur de la réalité, qui se manifeste sous la forme, non d'un raisonnement, mais d'un sentiment global. Sans très bien savoir pourquoi, on éprouve une certitude: « Ça va marcher! » ou « C'est impossible! »

A certains de nos contemporains, l'expérience du passé n'enseigne rien. C'est notamment le cas de ces enseignants qui soutiennent toutes les réformes quand elles ne sont que des projets, et les rejettent toutes quand elles sont effectives et qu'il est trop

tard. Ils sont et continueront d'être tout ensemble progressistes face à l'avenir et réactionnaires face au présent. De même, l'expérience du « communisme réel » et de ses monstruosité n'empêche pas les partis communistes de s'obstiner à exister. Et de même encore, l'expérience des vingt années de désordre et de tensions que nous a valu la réforme technocratique et centralisatrice « Eglise à venir » ne nous a apparemment pas encore convaincus que cette voie est sans issue.

Si l'on se place dans la perspective d'un progrès général de l'humanité, où rien ne dure, où tout, même la logique, change et s'améliore continuellement, alors l'expérience du passé ne sert de rien. Elle n'est que la description d'un jeu de causes et d'effets, sans doute utile pour connaître une époque révolue, mais sans vertu pédagogique pour aujourd'hui. Elle n'est qu'une écrasante accumulation de conceptions caduques et de procédures dépassées. En d'autres termes, pour qui veut agir dans le sens du Progrès, l'expérience est un boulet. Il est plus expédient de s'en débarrasser et de repartir à zéro.

Olivier Delacrétaiz

Un peu de lumière, s'il vous plaît

Il est certain que des esprits très distingués ont traité des rapports que la musique entretient avec les textes qu'elle est censée mettre en valeur, qu'il s'agisse d'opéras, de messes, de cantates, de cantiques, de chansons, etc... Ma réflexion ne va pas jusque-là, elle se limite à ceci: faut-il comprendre les paroles d'un texte chanté? Est-il nécessaire de les comprendre? Sinon, que faut-il penser d'une œuvre dont le texte est occulté par la musique?

En matière d'opéras, une première réponse à cette question nous est proposée, de manière très positive, par la projection des dialogues, parfaitement lisibles, de quelque endroit de la salle. Au Grand Théâtre du Liceu de Barcelone, chaque place dispose même de son propre écran qui, de plus, offre le choix des langues. On n'arrête pas le progrès, heureusement. Wagner, comme chacun sait, a écrit lui-même les livrets de ses œuvres, et il l'a fait de telle manière qu'un spectateur germanophone puisse comprendre ce qui se passe... jusqu'à la mort d'Yseult. Cette conception du drame postule évidemment le recours à des artistes de première force. Voilà pour l'opéra.

Reste l'immense, l'insondable répertoire de huit siècles de musique

religieuse. La Cathédrale est toujours pleine quand un oratorio est à l'affiche. Mais à l'exception des Passions, dont on peut supposer que fidèles et même infidèles connaissent leur évangile (il y a pourtant des *aria*: le génie de Bach supplée heureusement à l'incompréhension du texte), presque toutes les œuvres ne nous séduisent que par la musique, étant entendu (si j'ose dire) que l'on n'ignore pas qu'il s'agit d'une messe, ou d'un requiem, ou d'une cantate; la connaissance du texte ne va guère plus loin.

Et voilà que retentit le *Dies irae* du Requiem de Verdi... peurs, angoisse, tremblements, épouvante sacrée! Je vous le demande: ignorer le texte (qu'on a pourtant sous les yeux, en français) n'est-ce pas comme si l'on côtoyait innocemment un gouffre, un précipice, un abîme, les yeux fermés? Peu importe, dira-t-on peut-être: il suffit d'être en quelque sorte submergé par les vagues de l'orchestre et des chœurs. N'importe quel mécréant même serait touché... Pas sûr. Que l'œuvre nous conduise en enfer, ou au contraire au paradis, est-il indifférent qu'on l'ignore?

Et puis il y a les cantiques, chaque dimanche à l'église. Je défie quiconque de distinguer à l'oreille les paroles de la plupart des cantiques; en fait c'est l'orgue qui assure sa structure aux voix pieuses qui heureusement peuvent compter sur lui. On ne me pardonnera pas de révéler ici jusqu'où peut aller l'ignorance du texte de certains cantiques. N'a-t-on pas chanté dans tel psautier (je n'invente rien):

Heureux, quand sous les coups de ta verge fidèle, d'amour battu je souffre avec amour.

Mais je m'égare. Revenons à notre sujet.

Nous sommes plus sensibles à la mélodie qu'au texte. Néanmoins, tant du point de vue liturgique que du point de vue de la prière personnelle, le texte ne peut pas, ne doit pas être ignoré. Le succès des chants de Taizé est dû ainsi non seulement à la force de son message, mais aux mélodies, simples et répétitives, de Jacques Berthier, dont des milliers et des milliers de jeunes connaissent les paroles par cœur, aussi bien en latin qu'en néerlandais.

Le problème, c'est que, le plus souvent, il n'y a pas assez de lumière pour que l'on puisse lire. S'il vous prend la fantaisie d'utiliser la lumière de votre portable, votre voisin vous fera immédiatement sentir par un mauvais regard de biais, que cela le dérange. Par exemple on aimerait bien pouvoir suivre les textes des délicieuses *Histoires naturelles* de Jules Renard dans la version de Maurice Ravel, malheureusement orchestrées par je ne sais plus qui, comme elles nous ont été chantées récemment au Métropole. Malgré la qualité incontestable du baryton, le *Cygne* de Renard plongeait incompréhensiblement sous l'eau de l'orchestre... sauf si l'on pouvait lire les strophes.

S'il vous plaît, un peu de lumière, pour que nous puissions suivre sur le papier le texte chanté! C'est le moins

que l'on puisse demander aux organisateurs de concerts, et plus encore, à ces irremplaçables sociétés chorales à qui nous devons pourtant tant de splendeurs musicales dans tout notre pays.

Daniel Laufer

P.S.: Et voilà que Les Goûts Réunis – qui depuis tant d'années nous offrent des concerts de musique ancienne de si grande qualité – viennent sans le savoir de répondre à ma requête en remettant à leur public l'intégralité des textes, en allemand et en français, des airs de cantates de J.-S. Bach, transcrits pour voix et orgue par Marc Meisel, lors du remarquable concert du 4 mars dernier à l'Eglise de Villamont, bien éclairée! Un exemple à suivre.

Carnet rose

La rédaction a le plaisir d'annoncer deux naissances: d'abord, le 26 janvier dernier, celle de Louis, fils de notre collaborateur-dessinateur David Bouchatay; ensuite, le 14 février, celle de Guillaume, fils de David Verdan, également collaborateur à notre journal. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de bonheur et de santé aux deux garçons.

Réd.

L'Etat vit largement

Mme Pauline Cancela, docteur en journalisme et communication, a été désignée comme déléguée à la communication du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité. M. Marco Danesi, autre professionnel de l'information, qui a assuré l'intérim dans cette fonction, poursuivra son travail au sein du se-

crétariat général comme conseiller en communication.

Il y aura donc deux informateurs qualifiés dans ce département, sans compter que la Police cantonale – à juste titre – a aussi son service de presse. M. Venizelos est confortablement entouré.

JFC

« Le drame du conservateur, c'est qu'il finit par ne conserver que l'apparence de la tradition qu'il croit défendre, il devient gardien de musée – et qu'est-ce qu'un musée, sinon un entrepôt de choses mortes, autrement dit la version distinguée d'un débarras? »

Philippe Barthelet,
in *liv' arbitre*,
décembre 2022

Une nouvelle religion ?

Lorsqu'il approche de sa fin, tout empire digne de ce nom laisse après lui une nouvelle religion qui se veut universelle : le christianisme pour l'Empire romain, le bouddhisme pour l'empire chinois, le sunnisme pour l'Empire islamique. Si l'on suppose, comme l'historien Gabriel Martinez-Gros, qu'il aura existé entre 1800 et 2050 un empire occidental, quelle nouvelle religion celui-ci traînera-t-il après lui ? C'est ce que le professeur aimerait prédire.

La réalité politique d'aujourd'hui est faite d'Etats-nations. Martinez-Gros hésite parfois : l'empire sera-t-il mondial ou occidental ?

L'empire mondial ne connaîtra pas le succès avant longtemps. Les Etats-nations européens, démocratiques et belliqueux, ont presque conquis le monde puis se sont entretués dans deux conflits épouvantables, au profit des Etats-Unis d'Amérique qui, sortis victorieux de la guerre froide avec l'URSS, ont gouverné à leur avantage la mondialisation économique et culturelle. Dès 1950, la sédentarisation et la pacification, conditions de la naissance d'un empire, se sont étendues à l'ensemble des terres productives du globe, mais les structures politiques sont demeurées nationales. La gouvernance mondiale *davosienne* envisagée par les ONG, l'ONU, l'UE ou la Cour pénale internationale se heurte à des résistances.

En revanche, toujours selon Martinez-Gros, un empire occidental informel aurait vu le jour vers 1800, puissance scientifique, militaire et co-

lonisatrice sans exemple dans l'histoire, lequel, déjà déclinant, devrait finir vers 2050, engendrant une nouvelle religion. Cet empire comprendrait les deux Amériques, l'Europe et l'Afrique noire non musulmane.

A l'empire occidental s'opposeraient la Chine, l'Inde et l'Islam, et probablement la Russie. Martinez-Gros voit bien que la sédentarisation et l'attrait du mode de vie occidental sont favorables au mondialisme : urbanisation, scolarisation des filles, pacification, diminution de la taille des familles, vieillissement et augmentation des dépenses de santé et de soins pour les aînés. La fécondité baisse aussi en Chine, en Corée, en Turquie, en Iran, en Inde du Sud. Seule l'Afrique croîtra encore durant quelques décennies. La sédentarisation s'accompagne du déclin de la combativité des peuples. L'empire occidental, pour lequel Martinez-Gros penche en fin de compte, mais aussi certaines nations importantes, sous-traient déjà la peine de combattre à de petites nations, à des immigrés récents, à des mercenaires ou à des bandes armées. Les Etats-Unis et l'UE, son affidée, utilisent l'Ukraine contre la Russie. La Russie se sert de Wagner et des Tchétchènes. L'Iran engage les chiïtes d'Irak, du Liban et du Yémen.

La nouvelle religion de l'empire occidental s'enracinera-t-elle sur une religion existante ?

Sans doute ni sur l'islam trop conquérant ni sur l'hindouisme, religion purement nationale. C'est surtout

à une sorte de christianisme, peut-être mâtiné de bouddhisme, que la nouvelle religion empruntera certains traits. Elle fait beaucoup usage des notions de culpabilité et d'apocalypse. L'Occident reste tiers-mondiste alors que la Chine, l'Inde et l'Islam ont retrouvé une assise propre sans se référer à cette idéologie qui permet à l'Occident d'exercer une domination paradoxale par l'exportation de ses « valeurs ». L'Occident se sent coupable et demande pardon. Il a provoqué des guerres mondiales. Raciste, il s'est enrichi en soumettant les Africains à l'esclavage. Il a pillé les ressources des pays pauvres et pollué la planète. Il sera puni. L'apocalypse vient. Comme l'islam et le christianisme à leurs débuts, la nouvelle religion pense que le Jugement dernier est tout proche. L'Occident est clérical, dit Martinez-Gros. L'empire occidental, qui ne peut plus vaincre par les armes, doit l'emporter grâce aux principes de la religion nouvelle. Les intellectuels ont remplacé les moines et les clercs des temps anciens, ils se désintéressent tout autant qu'eux des implications politiques concrètes de leurs visions religieuses. Ils travaillent sur le plan des fins dernières et d'un *nouveau monde possible*. L'Europe et les Etats-Unis seront *son cœur sédentaire et religieux, le pôle de l'énonciation des valeurs et anathèmes, comme Rome fut consacrée, dès les premiers siècles du Moyen Age, capitale de l'Eglise, après avoir été créatrice d'empire*.

La religion nouvelle comporte trois dogmes en gestation : l'antiracisme et l'antisexisme ; l'écologie ; l'adoration des minorités, surtout des jeunes.

L'émancipation des Afro-Américains, la question noire, est cause nationale aux Etats-Unis depuis les années soixante du siècle passé. Après la guerre du Vietnam, un catéchisme culpabilisant fut adopté, triomphant dans la Californie de 1968. La victoire sur le communisme sans verser le sang renforça la position des clercs américains et donna à leurs luttes une portée universelle. C'était *la fin de l'Histoire*... Mais la question noire ne fut jamais résolue, reprenant plus intensément que jamais

lors de l'épisode *Black Lives Matter*.

A cette cause s'ajoute celle des femmes et des minorités sexuelles. Elle rassemble la gauche américaine, les médias, Hollywood, les GAFAM et certains milieux néo-conservateurs, mais elle se heurte à un mur infranchissable. Les différences des sexes et des races sont des constantes irrémédiables de la nature humaine. Race et sexe ne peuvent pas ne pas être vus, mais le problème n'est plus biologique, il est devenu religieux. Transsexuels et métis deviennent les sentinelles avancées d'une humanité réconciliée d'avant la Chute, quand Adam et Eve n'avaient pas encore vu qu'ils étaient nus.

L'écologie aussi se veut universelle et pacifiste. Elle se moque des limites nationales. Ses revendications fondées sur une science militante et son discours en anglais *délavé* se répandent parmi les jeunesse occidentales, du Canada à l'Australie.

Les jeunes sont le troisième dogme en gestation. Dans un empire vieillissant, en recul économique, les jeunes se font rares, donc précieux. Ils seront l'une des minorités qui s'y imposeront. En démocratie, la majorité décide, mais dans un empire, les minorités soudées, cohérentes et fortes dictent la loi. On invoquera toujours les *droits démocratiques*, la *citoyenneté* et les *valeurs* : ce seront des leurres.

La nouvelle religion selon Martinez-Gros nous paraît sommaire et trop liée à la mode *woke*. Chez nous, une mixture du mensuel des églises romandes *Réformés* et du *Matin Dimanche* en serait une illustration parlante. Cette pâle hérésie chrétienne ne survivra pas à la fin de l'empire. Martinez-Gros, qui s'aperçoit de ce manque de profondeur et de consistance, finit par relativiser lui-même sa puissance prédictive en concluant ainsi son dernier essai : *Nous sommes [...] rendus à cette croisée des conflits et des incertitudes d'où sort l'imprévisible, c'est-à-dire l'histoire*. Si l'histoire, c'est l'imprévisible, à quoi bon jouer au devin ?

Jacques Perrin

Chars Leopard : des réserves sur les réserves

S'il y a bien un enseignement à tirer de la guerre en Ukraine, c'est l'importance de disposer de réserves en très grande quantité. Pour lancer les offensives indispensables à la reconquête de ses territoires, l'Ukraine a aujourd'hui désespérément besoin de matériels que les Occidentaux ne peuvent livrer qu'aux dépens de leurs propres stocks. La Russie, quant à elle, est contrainte de moderniser en urgence des T-62 dont la nomenclature trahit l'âge, afin de faire face à une attrition que sa production de chars modernes n'est de loin pas en mesure de compenser. Les armées des dividendes de la paix se sont reposées sur une logique économique et d'instruction et non pas d'attrition. Elles se sont réduites à des échantillons de capacités bons au maintien des compétences.

Le gouvernement allemand a demandé à la Suisse de lui vendre sa réserve de chars Leopard afin de boucher les trous laissés par ceux donnés à l'Ukraine. Il s'agit d'une manière commode de contourner le principe de non-réexportation du matériel de guerre helvétique. Du point de vue du Conseil fédéral, on répond qu'il est possible de les vendre, à condition pour cela que le Parlement les mette hors service.

Le plus grand risque avec ces Leopard est d'ouvrir la boîte de Pandore. On viendra ensuite nous demander des chars de grenadiers 90 pour rééquiper les Suédois ou des obusiers M109 pour les Norvégiens. Beaucoup, déçus par

les refus d'accéder aux demandes de réexportation des munitions de défense anti-aérienne, voient cela comme le geste solidaire du passager clandestin de l'OTAN. Il y a pourtant une différence fondamentale entre la réexportation de matériel ou de munitions fabriqués et vendus à un client, et le fait de ponctionner nos propres réserves. Déjà réduites, elles sont indispensables au fonctionnement et à l'instruction de notre armée de milice.

Il est également surprenant de constater que les parlementaires les plus en pointe sur la vente d'un matériel et de munitions difficilement qualifiables de défensifs viennent de partis d'habitude si réticents à investir dans les capacités de notre armée et si prompts à rappeler son inutilité. Les mêmes diront que si la Suisse est attaquée, elle sera aidée par ses voisins. La prochaine fois que nous aurons à défendre notre pays, il y a pourtant fort à parier qu'une moitié d'entre eux voudra garder son matériel pour elle et que l'autre moitié voudra l'utiliser contre nous. N'insultons pas l'avenir en pensant que l'OTAN sera toujours là, toujours unie et que tout le monde nous défendra à notre place.

Mauvaise nouvelle pour nos parlementaires : sortir d'une logique économique et constituer des réserves coûtera cher, mais c'est le prix à payer pour retrouver une vraie capacité de défense (et de dissuasion) crédible et indépendante des autres.

Edouard Hediger

La Suisse est neutre !

La Suisse est divisée. D'un côté, la droite souverainiste, appuyée par une majorité des jeunes générations, souhaite que nous restions – ou redevenions – un Etat neutre, en évitant de prendre parti dans la confrontation en cours et en menant une politique de bons offices en faveur de la paix. Dans le camp adverse, on trouve les libéraux pro-américains, les socialistes antimilitaristes (à la louable exception du conseiller fédéral Alain Berset), les

Toute la difficulté réside dans la (re-)définition du concept de neutralité. Peut-on conserver ce terme tout en lui donnant un sens exactement inverse de celui qu'on lui reconnaissait communément jusqu'ici ? Peut-on dire qu'on est neutre tout en prenant parti en faveur du camp qui nous plaît le mieux ? Des experts affirment que oui. D'autres disent que non.

La réponse qui sera finalement donnée à ces questions sera intéressante. Très intéressante même ! Personne n'ignore en effet que la neutralité est un concept non seulement *politique*, mais aussi *climatique*. On exige de nous que nous soyons *climatiquement neutres* à l'horizon 2050. Pourquoi attendre 2050 ? Pourquoi ne pas déclarer que nous le sommes déjà ? Car enfin, si on peut être *politiquement neutre* en se battant aux côtés des belligérants, on peut sûrement être *climatiquement neutre* en émettant plein de CO₂.

LE COIN DU RONCHON

médias avides d'images dramatiques et une majorité de retraités, tous vivement encouragés par des lobbyistes ukrainiens et américains, qui appellent à un engagement militaire aux côtés de l'Ukraine, en commençant par vendre un maximum d'armes et de munitions.